



# LÉGIIONELLE

Comprendre, Prévenir, Traiter

---

19 Rue du Bois Galon  
94120 FONTENAY SOUS BOIS  
TEL: 01.48.73.20.20  
FAX: 01.48.73.20.21  
societeecf@orange.fr  
www.ecf-desembouage.fr

# COMPRENDRE

## 1. Qu'est-ce que la légionelle?

La légionelle est une bactérie qui se trouve naturellement dans les milieux aquatiques doux, comme les rivières et les lacs. Elle peut devenir un problème de santé publique lorsqu'elle se trouve dans les systèmes d'eau artificiels, comme les tours de refroidissement, les systèmes de plomberie, les douches et les jacuzzis, où elle peut se multiplier sous certaines conditions.

La maladie associée à cette bactérie est appelée légionellose, plus couramment connue sous le nom de maladie du légionnaire. Elle peut causer une forme grave de pneumonie et est potentiellement mortelle, surtout pour les personnes âgées, les fumeurs et ceux ayant un système immunitaire affaibli.



# PRÉVENIR

## 2. Comment éviter d'attraper la légionellose?

Pour prévenir la légionellose, il est essentiel d'adopter des pratiques de gestion de l'eau qui empêchent la multiplication de la légionelle.

- Eau chaude sanitaire: Gardez-la à une température d'au moins 60°C dans les chauffe-eau et d'au moins 50°C aux points d'utilisation. Les températures élevées empêchent la croissance de la légionelle.
- Tour de refroidissement: Effectuez des traitements biocides réguliers et nettoyez-la régulièrement.
- Filtres: Utilisez des filtres sur les robinets et les douches pour attraper les bactéries.
- Evitez l'eau stagnante: Assurez-vous que l'eau dans les systèmes circule régulièrement.

En somme, la clé pour prévenir la légionellose est une gestion proactive et régulière des systèmes d'eau, associée à une surveillance constante. La combinaison de plusieurs mesures préventives augmente considérablement les chances de garder les installations exemptes de légionelle.

# TRAITER

## 3. Comment ECF traite-t-il la légionelle?

Lorsque la présence de légionelle est suspectée ou confirmée, ECF déploie une série de solutions éprouvées pour résoudre rapidement et efficacement le problème :

- Traitement au superchlore : ECF mise sur une chloration choc, une méthode rapide et efficace pour éliminer la bactérie dans votre système d'eau.
- Installation d'une poste de chloration : Comprendre la nature du problème est essentiel. C'est pourquoi ECF installe une poste de chloration pendant un mois. Cette démarche nous permet d'assurer un traitement continu et d'ajuster efficacement la concentration du chlore pour combattre la bactérie tout en garantissant la sécurité de l'eau.
- Filtration avancée ECF : Nous proposons des filtres spécialement conçus avec une taille de pore optimale, assurant une barrière solide contre la bactérie.
- Biocides haut de gamme : ECF sélectionne les produits chimiques les plus efficaces, utilisés stratégiquement pour éviter toute résistance bactérienne.

En optant pour ECF, vous choisissez une expertise sans compromis dans la lutte contre la légionelle. Nos solutions sont conçues pour minimiser les risques, garantissant ainsi un environnement aquatique sain et sûr.

# REGLEMENTATION

La réglementation concernant la légionelle peut varier selon les pays. En France, par exemple, il existe plusieurs arrêtés ministériels qui encadrent la prévention et le traitement de la légionelle dans les installations collectives d'eau chaude sanitaire. Voici quelques-uns de ces arrêtés :

- Arrêté du 1er février 2010 : Fixe les modalités de surveillance des légionelles dans les installations d'eau chaude sanitaire et détaille les actions à suivre si la concentration de légionelles dépasse les seuils admis.
- Arrêté du 21 décembre 2013 : Mise à jour de l'arrêté de 2010, cet arrêté précise les procédés de traitement de l'eau à utiliser pour minimiser le risque de légionellose dans les réseaux d'eau chaude sanitaire.
- Arrêté du 19 décembre 2005 : Concerne les tours aéroréfrigérantes (TAR) mises en service après le 1er janvier 2008. Il définit les normes techniques pour prévenir les risques de légionellose liés à ces installations.

Chacun de ces arrêtés vise à mettre en place des mesures préventives et correctives pour garantir la sécurité sanitaire des installations d'eau, en particulier en ce qui concerne la légionelle.



**Nous espérons bientôt  
collaborer avec vous. Pour toute  
questions, notre équipe se tient  
prête à vous répondre.**

 **Adresse**

19 rue du Bois Galon Fontenay-Sous-Bois  
94120

 **Telephone**

01 48 73 20 20

 **Site internet**

[www.ecf-desembouage.fr](http://www.ecf-desembouage.fr)